L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 30 MARS 1882. 55me Année.

Bellair, Bonnet & Cie., Propriétaires-Éditeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS. JEUDI, 30 MARS 1882.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an (Soixante douze feuilletons)	$2 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

(Soixante douze feuilletons)

Probabilité d'une guerre en Europe.

Malgré les assurances de bon vouloir qui s'échangent entre l'empereur d'Allemagne et celui de Russie, quelques journaux français persistent à croire à une guerre prochaine. Et ce ne sont pas ceux qui représentent les idées avancées de l'extrême gauche qui émettent cette opinion sur la situation troublée de l'Europe. Les plus modérés, et, par conséquent, ceux qui ne se laissent pas entraîner par des passions enhvenimées, "Le France," entr'autres, n'hésitent pas à dire qu'ils ne croient pas au maintien de la paix.

Représenter as csar que la paix avec l'Allemagne est la condition *sine qua non* de l'ordre en Russie, et compromettre, aux yeux d'Alexandre III, les patriotes qui ont nom Skobeleff, Aksakoff, tels sont les moyens dont s'est servi le grand chancelier, mais, jusqu'ici, d'après les rapports les plus autorisés, ces tentatives sont allées contre le but qu'il se proposait.

La plupart des officiers moscovites de tous grades partagent les opinions du général Skobeleff, et les soldats sont frappés par les idées simples. Le traité de Berlin a été l'affirmation, à l'égard de la Russie seule, engagée dans la lutte contre la Turquie, du *sic vos non vobis*. Elle a retiré les marrons du feu, et c'est l'Autriche qui les croque. La guerre seule peut détoner du conflit russo-allemand. La Russie ne saurait assister impassible devant le fait que des provinces s'avère devienneut des fiefs allemands. Le journal "La France", dont nous résumons les idées, ajoute que plus nous irons, plus le différend s'accentuera, plus le fossé se creusera entre les deux races—celle qui a fait du principe des nationalité une arme puissante, et celle à laquelle on veut interdire le même procédé d'expansion.

Les journaux russes ne se font pas plus illusion sur les projets du chancelier allemand relativement à la Russie; l'un d'eux, "Le Russkoja Rolsch," après avoir attentivement suivi les agissements de M. de Bismarck, dit que les projets du chancelier viseraient à l'annexion des provinces Baltiques de la Pologne et d'une partie de la Lithuanie, et qu'afin de rencontrer peu d'obstacles à la réalisation de cette pensée, M. de Bismarck consierait de paralyser les forces russes par des conflits qui éclateraient dans la Turquie d'Europe. La situation internationale, suivant le journal russe, est, en ce moment, favorable à de pareils projets; on aurait même un roi tout prêt pour le nouvel Etat qu'on annoncerait. Les liens de parenté qui unissent l'Empereur d'Allemagne à l'Empereur de Russie, ont seuls empêché le chancelier d'exécuter son grand plan, ma's ces égards n'existeraient pas avec le prince héréditaire. Il fort donc que la Russie se prépare à cette éventualité, qui peut se produire dans le courant de l'été, et s'occupe de trouver un appui à l'intérieur comme à l'extérieur. Telle est la conclusion de l'article du journal russe.

L'appui à l'intérieur ne peut venir que d'une adhésion du gouvernement au vœu national russe exposé par les discours du général Skobeleff; l'appui extérieur, on le devine, c'est la France, se jetant dans la mêlée et demandant à son armée reconstituée une revanche honorable des pertes qu'elle a subies.

Cette alliance franco-russe, dont il est question depuis si longtemps, doit avoir été réglée par un traité secret entre les deux cabinets de Paris et de St-Pétersbourg. Si la guerre n'a pas déjà éclaté, c'est qu'on veut laisser aux deux empires allemands l'initiative de la déclaration. Par l'accumulation de troupes qui s'opère, de part et d'autre, sur les frontières de la Transylvanie et de la Pologne, on peut juger de la valeur des amitiés que s'adressent les chefs des trois gouvernements.

N'est-ce pas aussi par suite des craintes sérieuses qu'inspire cette alliance plus que probable de la Russie et de la France, que l'empereur d'Allemagne proclame qu'il consacre tous ses efforts au maintien de la paix ?

L'INONDATION.

Bonnes nouvelles de tous les points; pas de nouvelles crevasses. Le fleuve continue à baisser. Les hautes terres sèchent, et les planteurs se préparent à les ensemencer.

Il faut encore quelque temps pour que les eaux disparaissent des terres qu'elles ont envahies. Le temps est propice à l'évaporation, mais que de souffrances dans les contrées placées près des crevasses! Les animaux sont péris en grand nombre. Les maisons ont subi des dégâts considérables. Il faut un travail de six ans à ceux qui ont été les plus directement atteints pour se relever des désastres causés par le fléau.

—M. J. L. Gandee donne quelques renseignements sur l'état des levées de la paroisse St-Jacques, qu'il a visitées :

Samedi, la crevasse Landry avait une largeur de 100 pieds et une profondeur de 12. Sous l'intelligente direction du colonel Bringier, on était parvenu à la boucher aux trois quarts, lorsqu'un bateau, pesant trop près de terre, en enlevant les vagues, a détruit l'œuvre presque achevée; cependant, le nœ du défilant ne s'est pas relâché, et on a recommencé le travail. On croit avoir bien raison de désespérer.

On a, en même temps, fortifié certaines levées qui menaçaient de céder à la pression de l'eau.

Il en a été ainsi des levées d'Arcadia. Celle de Gaines est réparée. M. Albert Hébert a renforcé deux points dangereux de l'habitation de la Banque des Citoyens, vieille habitation Lopinot. Malheureusement le bateau Yazoo, en face de l'habitation Ory, a donné contre les fascines et a détruit l'ouvrage fait, mais le dégât sera bientôt réparé. La levée en face de la maison de ceux, dérangée par le force des vagues, a été fortifiée par M. Dubon; une partie des matériaux de Pédifice a été employée à cela, faute d'autre.

Rien de changé dans la situation générale, qui s'améliore de jour en jour.

Deux des propositions pour le réglement de la dette municipale.

Nous avons promis et nous donnons l'analyse de la proposition de M. Walshe, administrateur du département des finances, ainsi que celle de la proposition de MM. Morris et Henry Shepherd, au sujet du réglement de la dette de la Nouvelle-Orléans.

On se rappelle que le Conseil a sanctionné le projet de M. Walshe.

LA PROPOSITION DE M. WALSHE.

1. Emettre pour 2,200,000 de bons de la ville, portant 5 pour cent d'intérêt; prélever une taxe qui suffira au paiement de l'intérêt.

2. Les comptes de taxes de 1882, tels qu'ils sont actuellement, y compris les jugements (pour taxes) de près de 1 3/4 pour cent, pour la dite année, et tous les biens impossibles, *devront être payés en plein.*

3. Pourvoir à la dette flottante de la ville, non comprise dans les $2,200,000.

4. S'entendre avec les porteurs des anciens bons de la ville, non convertis en bons à prime, renvoyer le paiement à quarante ou cinquante ans, et réduire le taux de l'intérêt à 5 pour cent par an.

5. Le taux de la taxe destinée à l'exécution du projet, *y compris la taxe affectée aux bons à prime*, ne devra pas excéder un pour cent de l'évaluation, sauf les propriétés impossibles.

6. Les contribuables paieront *tout le montant indiqué dans les jugements* pour taxes, près de 1 3/4 pour cent, à payer en 1882 de plus une taxe d'un pour cent en 1883 et les années subséquentes, outre la taxe d'un pour cent pour les besoins de la ville—total, deux pour cent.

LA PROPOSITION DE MM. MORRIS ET SHEPHERD.

1. La ville émettra $3,000,000 d'obligations en bons 5 pour cent, payables dans dix ans, mais rachetables au pair, à quelque moment que ce soit, avant l'échéance. Ces bons seront garantis, à titre de nantissement, par les $3,500,000 de bons à prime que détiennent la ville, comme un dépôt, au profit des porteurs de ces anciens bons non convertis en bons à prime. Les $3,000,000 de bons ci-dessus ne pourront être cédés ou vendus au-dessous du pair, et ce qu'ils rapporteront sera appliqué exclusivement au paiement des obligations échues de la ville, avec l'intérêt accumulé jusqu'au 1er juillet 1882, à l'exception des bons à prime, sauf que les dites obligations seront obtenu un jugement en leur faveur en sus. La ville sera ainsi libérée de toute ancienne complication jusqu'au 1er juillet 1882, et dégagée à des procès coûteux et inutiles.

2. La taxe d'environ 1 3/4 pour cent imposée par le Conseil pour satisfaire aux jugements obtenus contre la ville, et payable en 1882, sera intégralement remise aux contribuables, dès que les $3,000,000 de bons que les auteurs du projet proposent d'émettre auront été négociés par la ville, étant entendu que les sommes provenant de la vente des dits bons auront été appliquées au paiement des "ordonnances à jugement". Les $3,000,000 de bons ci-dessus, garantis par $3,500,000 de bons à prime restant en dépôt au trésor de la ville, trouveront des acquéreurs qui les préféreront naturellement, aux $2,200,00 de bons dont M. Walshe propose l'émission et qui ne sont accompagnés d'aucune garantie.

3. Aucune disposition n'est prise pour le rachat de la dette flottante, *parce que la loi y a déjà pourvu*, et parce que la Constitution ne permet pas qu'on y touche autrement pour altérer le caractère de cette dette spéciale ou la rendre plus onéreuse, dans un moment où les contribuables ont un fardeau si lourd à porter.

4. Le paiement du principal des anciens bons de la ville non convertis en bons à prime sera ajourné à quarante ans, et l'intérêt qu'ils portent sera, à partir du 1er juillet 1882, réduit à 5 pour cent par an. Il sera pourvu au rachat du principal de cette dette, en y appliquant, conformément aux dispositions de l'article 254 de la première Constitution de l'Etat, le produit de toutes les propriétés de la ville qu'aucune loi n'a encore destinées à un usage particulier et qui ne sont pas nécessaires à des nécessités publiques.

5. Les droits des porteurs de bons à prime, droits garantis par contrat, tels qu'ils sont déterminés par la loi seront fidèlement reconnus, et le contrat sera rigoureusement exécuté. La taxe spéciale de un demi de 1 pour cent pour le service exclusif des bons à prime, sera perçue conformément à la loi. Il sera pourvu au perçu, en outre, une taxe additionnelle de un demi de 1 pour cent, par davantage, et *très probablement* de moins de un demi de 1 pour cent, laquelle est absolument nécessaire au paiement exacte, au fur et à mesure des échéances, de l'intérêt des $3,000,000 de nouveaux bons dont le rachat est ajourné à 40 ans, avec un intérêt réduit à 5 pour cent, de manière que la ville ne soit jamais en défaut et que son crédit se raffermisse. Les $3,000,000 de bons à émettre seront rachetés et retirés avec le produit des $3,500,000 de bons à prime offerts en garantie, dès qu'on aura pu disposer de son dernier bon à prime en sus du-dessus, au moment le plus favorable pour la ville, avec l'approbation et le concours des commissaires qui seront délégués pour présider à la fidèle exécution de toutes les dispositions de la loi que la Législature de l'Etat devra voter pour permettre la réalisation du projet.

6. Il sera remis aux contribuables, en argent, le *montant intégral des taxes à jugement* de 1 3/4 *pour cent*, qu'ils sont tenus d'acquitter pendant l'année 1882. L'année prochaine et les années suivantes, il sera prélevé et perçu une taxe n'excédant pas un demi de 1 pour cent, en sus de la taxe de 1 pour cent pour les besoins de la ville et la taxe spéciale de un demi de 1 pour cent pour les bons à prime. Total, *deux pour cent*, c'est-à-dire le même chiffre d'impôt que celui proposé par l'administrateur Walshe.

N. B.—Il faut se souvenir que d'après la proposition de MM. Morris et Shep- *additionnel*, car lorsque les bons à prime donnés en garantie du paiement seront dûs et payables, à mesure qu'ils certiront de la roue, la ville recevra sur eux bons 5 pour cent par an et se remboursera l'intérêt payé sur eux nouveaux bons.

Dans nos commentaires sur les projets soumis à différentes époques, nous avons approuvé celui de M. Shepherd, parce que nous l'avons considéré comme le meilleur et pour les contribuables dérnsés par l'impôt, et pour les porteurs d'obligations. Notre opinion n'a point changé à cet égard. Nous ajouterons que nous y avons été amené, en partie, par le fait bien connu que M. Shepherd est, lui-même, grand propriétaire et créancier, le représentant, parmi nous, de très nombreux, de très grands possesseurs d'immeubles et de bons. Nous sommes rendu persuadé que, comme tel, il ne proposerait ni ne préconiserait des mesures qui seraient nuisibles aux intérêts des deux classes et que n'accepterait pas la communauté à laquelle il appartient. Nous avons, en outre, des raisons de penser que, nouvellement, comme nous, la prospérité de la Nlle-Orléans, si son projet remédiait chez les intéressés des objections insurmontables, il serait prêt à y faire toutes les modifications possibles.

L'heure des concessions raisonnables et nécessaires a évidemment sonné.

Nous croyons savoir que, mardi soir, à une réunion de propriétaires fonciers et de forts détenteurs d'obligations municipales, il a été suggéré, après de longs débats, un arrangement qui, probablement, sera l'approbation de tous.

Nous faisons des vœux ardents pour une solution heureuse et immédiate; nous la saluerons avec bonheur, car nous y verrons un retour au bien être, à la richesse, à la stabilité.

Après tant de luttes et de dissensions, montrons aux capitalistes du pays et aux capitalistes étrangers, anxieux de trouver des placements avantageux dans notre métropole, ce qu'ils attendent depuis des années : UN RÈGLEMENT DÉFINITIF.

Le fameux rival du professeur Ties, le professeur Vanner, prédit le temps suivant pour le mois d'avril : Chaleur plus considérable que celle que comporte la saison; temps nuageux et pluvieux. Un froid vif se fera sentir dans les premiers jours du mois, et, vers la fin, forte gelée dans les Etats du Nord et de l'Ouest. Nous n'avons le désir d'alarmer personne, dit le professeur; il résulte de mes observations que l'élévation des eaux se maintiendra dans le bas Mississippi. Je prédis un violent orage suivi de pluie, qui, partant de New-York, descendra par la vallée du Mississippi et ira se perdre dans la mer, après avoir traversé Galveston. Il causera un plus grande ravage dans les Etats de l'Alabama, du Mississippi du Tennessee et de la Louisiane. L'astrologue de l'Ouest dit aussi que nous aurons quelques averses hebdomadaires de 7 et 14, le 27 et 29 avril. L'année 1883 est celle des averses hebdomadaires, très tremblemente de terre et des phénomènes qui proviennent des grandes perturbations géniques.

Une tentative scientifique remarquable, qui n'avait, jusqu'ici, jamais été faite avec succès, vient de réussir par Richard Jahr, de Cleveland, étudiant photographe, qui a photographié le tombeau du président Garfield, à minuit, par un clair de lune. Le cimetre est resté en position pendant sept heures.

Le vice-amiral James N. Scott, mort d'apoplexie dans le comté Fairfield, 109 courant, depuis ma'ns dans la Caroline du Sud en 1822. Entré à l'école de la marine, il fit preuve, en 1843, qu'il était un grand officier. Il a même remporté, en 1846, le prix de l'Hippodrome, et, en 1866, il a été nommé contre-amiral. Il a été promu à l'amiralat, à l'ancienneté, en 1866, et, en 1873, il a été nommé à l'amiral. Il a été remplacé à l'amiral Bryson dans le commandement de l'escadre de l'Atlantique du Sud.

—Deux marchands de graine et de légumes des environs de la Nlle sont en grande confiture.

—Un bient et les haricots !

—Un haricot.

—Ah ! et de combien ?

—D'un demi-tou !

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—"The Colonel", fait que le jeune à l'Académie de Musique l'excellente troupe d'Eric Bay lay, est une pièce qui mérite d'être vue. C'est une comédie écrite avec infiniment de verve et fort bien machinée. Il s'y trouve des scènes d'un comique entraînant et qui provoquent dans toute la salle des bruyants éclats de rire. L'œuvre charmante de Barnard a été jouée deux fois hier, d'abord en matinée et ensuite dans la soirée; ça été un double succès.

—La troupe d'opéra de Ch. T. Ford débute prochainement à l'Académie, dimanche prochain, et c'est la "Mascotte" qui fera les frais de cette première soirée. Le directeur est le fils de M. John T. Ford qui a exploité avec tant de bonheur, grâce à de remarquables aptitudes, différents théâtres de Baltimore et de Washington.

THEATRE ST-CHARLES.—Le public ne *se fatigue pas de "Michael Strogoff"*. Ceux qui ont déjà entendu la pièce ce soir, en assistant au théâtre St-Charles pour l'entendre de nouveau et applaudir les artistes du ballet. Nous devons convenir que les gracieuses évolutions des danseuses ne sont pas tout à fait étrangères au succès de la pièce.

"Oxyzin Cures.—Voilà un remède qu'il faut bien se garder de confondre avec les nombreuses lotes qui courent le monde. L'Oxyzin Cure est spécifique, c'est un remède infaillible pour l'incarnation des ongles de pieds, affection si douloureuse les pays chauds. Le public a compris, par les nombreux témoignages qui accompagnent l'annonce insérée dans l'ABEILLE qu'il s'agit d'un remède sérieux, et la demande a été si considérable, que les gros dépositaires ont dû faire deux ordres successifs. Ceux qui ont déjà fait usage de l'Oxyzin Cure, ne peuvent se passer de ce